

SECOND TOUR DE L'ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE D'UN MEMBRE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

VILLE D'ONEX

DIMANCHE 3 DÉCEMBRE 2023



SECOND TOUR DE L'ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE D'UN MEMBRE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'élection de Madame Carole-Anne Kast au Conseil d'État de la République et du Canton de Genève au 1er juin 2023 a entraîné sa démission de ses fonctions de Conseillère administrative de la Ville d'Onex. De fait, conformément aux articles :

- *46, alinéa 1, 53, lettre b, 55 et 141 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012,*
- *19, 24, 25 alinéas 4, 5, 6, 7 et aux articles 100, 100A et 180 de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982,*
- *62, alinéa 1, lettre c de la loi sur la procédure administrative du 12 septembre 1985,*

le Conseil d'État a fixé une élection complémentaire qui permet de repourvoir la charge de Conseillère administrative ou de Conseiller administratif.

Aucun-e candidat-e n'ayant atteint la majorité absolue au premier tour, un second tour de l'élection est fixé par le Conseil d'État au **dimanche 3 décembre 2023**.

ÉLECTION AU SYSTÈME MAJORITAIRE



Le second tour a lieu à la majorité relative (la candidate ou le candidat qui a le plus de voix est élue ou élu).

MATÉRIEL DE VOTE



- Enveloppe de transmission
- Carte de vote
- Enveloppe de vote BLEUE
- Un bulletin de vote
- La présente notice explicative

RECOMMANDATIONS



Pour cette élection, vous avez reçu 1 bulletin de vote unique.

Il faut ajouter à la main une croix (pas en rouge) dans la case en regard du ou de la candidat-e choisi-e.

Ne cochez au maximum qu'une case, car il n'y a qu'un membre à élire sous peine de nullité.

À VOTRE SERVICE



Si votre matériel de vote n'est pas complet ou si vous avez perdu ou détruit votre carte de vote, vous pouvez appeler le Service des votations et élections, qui vous renseignera sur la manière de procéder, au numéro de téléphone suivant :

022 546 52 00

Du mercredi 22 novembre au vendredi 1^{er} décembre 2023

de 9h à 12h et de 14h à 16h

Samedi 2 décembre 2023

de 8h à 12h

Dimanche 3 décembre 2023

de 10h à 12h

OÙ ET QUAND VOTER ?



VOTE PAR CORRESPONDANCE

Les électrices et électeurs qui désirent exercer leur droit de vote par correspondance peuvent le faire dès réception du matériel de vote.

Les votes par correspondance doivent parvenir au Service des votations et élections **au plus tard le samedi 2 décembre 2023 à 12h.**

Pour garantir l'acheminement postal dans le délai prescrit, il vous est recommandé d'expédier votre enveloppe de vote **au plus tard le jeudi 30 novembre 2023.** Attention à l'heure de levée du courrier !

DANS VOTRE LOCAL DE VOTE

Local de vote : 7, rue des Bossons – 1213 Onex

Les électrices et électeurs qui se présentent pour voter **le dimanche 3 décembre 2023 de 10h à 12h** doivent impérativement se munir :

- d'une pièce d'identité ;
- du matériel électoral complet.

